



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**Monsieur Stanislas Guerini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques**

Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Paris, le 09 juin 2022

Monsieur le ministre,

A l'occasion de notre rencontre le 1^{er} juin dernier, nous vous avons évoqué la situation des personnels de santé de la Fonction publique de l'Etat, notamment les infirmières et infirmiers exerçant au sein de l'Education nationale dans le cadre de l'extension des dispositions des accords du Ségur de la santé.

D'une part, ces personnels ne comprennent pas, à juste titre, qu'ils ne puissent bénéficier du complément de traitement indiciaire (CTI), moyen mis en œuvre pour revaloriser la carrière des personnels de santé, au même titre que des personnels travaillant au sein des services hospitaliers. En effet, les infirmières et infirmiers scolaires qui gèrent depuis deux ans la crise sanitaire et ses conséquences, et qui sont exposés quotidiennement à la Covid 19, ne le perçoivent toujours pas.

De plus, l'extension du Ségur aux personnels de la filière sociale et médico-sociale de la Fonction publique de l'Etat continue de produire des inégalités car des milliers d'agents ne bénéficient pas des 183 euros.

D'autre part, il devient urgent de procéder à la réintégration de tous les personnels ayant subi une suspension prononcée au motif de la non-vaccination face à la Covid 19 et dont les conséquences psychologiques, financières et statutaires sont désastreuses. Les conditions sanitaires actuelles et l'ensemble des dispositions prises dans les transports ou les lieux publics rendent encore plus obsolètes ces sanctions que nous dénonçons depuis leurs mises en œuvre.

Ces personnels, dont la revendication est légitime, comptent sur votre compréhension et votre attachement au principe d'égalité de traitement des agents et de reconnaissance envers eux afin de trouver au plus vite les moyens de régulariser leurs situations.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour échanger sur ce point, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Christian GROLIER
Secrétaire Général